



LISTE DES DELIBERATIONS

(Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales)

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN à 19h00

Numéro	Objet	Vote
	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 avril 2023	Adopté à l'unanimité
2023-052	Election des délégués et leurs suppléants – en vue de l'élection des Sénateurs	
	Jurés d'assises 2024 : tirage au sort des 16 communes	
2023-053	Dossier de consultation des entreprises - MSP : approbation	Adopté à la majorité, par 20 voix POUR et 7 abstentions
2023-054	Recours à un emprunt pour les travaux de la MSP : approbation	Adopté à la majorité, par 19 voix POUR et 8 abstentions
2023-055	Protocole de résolution du compromis avec la SCI les platanes : approbation	Adopté à la majorité, par 20 voix POUR et 7 abstentions
2023-056	Ligne de trésorerie : approbation	Adopté à la majorité, par 26 voix POUR, 1 voix CONTRE
2023-057	Erreur d'écriture dans l'état annexe au budget du tableau des subventions : correction	Adopté à l'unanimité
2023-058	Comité de pilotage pour la réhabilitation de St Charles : modification de la composition	Adopté à l'unanimité
2023-059	Attribution des lots du marché public pour l'amélioration des stations d'épuration : approbation	Adopté à l'unanimité
2023-060	Dénomination de rue : approbation	Adopté à l'unanimité
2023-061	Convention pour l'installation d'un banc de mémoire	Adopté à la majorité, par 25 voix POUR et 1 abstentions
2023-062	Modification tableau des emplois pour l'organisation du service école/entretien	Adopté à l'unanimité

2023-063	Recrutement de vacataires : approbation	Adopté à la majorité, par 22 voix POUR et 4 abstentions
2023-064	Contrat emploi formation d'apprentis	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 9 juin 2023 a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site de la Ville le pour une durée minimum de deux mois.

Michel DÉVRIEUX
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 22

VOTANTS : 27

PRESENTS (22) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, Mme Franceline COMAS, Mme Marie-Odile DALUD et

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Lisa FAVRE-BAC (*a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE*)
M. Jean-Pierre BOUJOT (*a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE*)
M. Pierric EXERTIER (*a donné pouvoir à Martine JAROUSSE*)
M. Marc DUFOUR (*a donné pouvoir à John ROBINSON*)

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Brigitte GARDE

Convocation : 2 juin 2023

OBJET : 2023-052

**ELECTION DES
DELEGUES ET LEURS
SUPPLEANTS**
-
**en vue de l'élection
des
Sénateurs**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'arrêté préfectoral N°R15/2023, le conseil municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

Il est tout d'abord procédé à l'élection des 15 délégués.

NOMBRE DE VOTANTS : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14.

ONT OBTENU :

M. Michel DÉVRIEUX :	27 voix
Mme Martine JAROUSSE :	27 voix
M. Pierric EXERTIER :	27 voix
Mme Agnès VORON :	27 voix
M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE :	27 voix
Mme Leïla BERNARD :	27 voix
M. Stéphane TARIN :	27 voix
Mme Gisèle FOUREL :	27 voix
M. Serge GRANGE :	27 voix
Mme Brigitte GARDE :	27 voix
M. Jean-Charles VALENTIN :	27 voix
Mme Chantal CHETOT :	27 voix

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/06/2023

Publication : 16/06/2023

M. Jean DUBOUIS :	27 voix
Mme Franceline COMAS :	27 voix
M. Alain TOULOUMET :	27 voix

M. le Maire déclare les personnes élues ci-dessus, en qualité de délégués du Conseil Municipal pour l'élection des sénateurs.

Il est ensuite procédé à l'élection de 5 suppléants.

NOMBRE DE VOTANTS : 27
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14.

ONT OBTENU :

Mme Nathalie ROLLAT :	27 voix
M. Jean-François CHANAL :	27 voix
Mme Marie-Odile DALUD :	27 voix
M. William ROBINSON :	27 voix
Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE :	27 voix

Monsieur le Maire déclare les personnes ci-dessus élues en qualité de suppléants pour l'élection des sénateurs.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 15 juin 2023
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Le secrétaire de séance
Brigitte GARDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/06/2023

Publication : 16/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 22

VOTANTS : 27

PRESENTS (22) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, Mme Franceline COMAS, Mme Marie-Odile DALUD et

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Jean-Pierre BOUJOT (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
M. Marc DUFOUR (a donné pouvoir à John ROBINSON)

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Brigitte GARDE

Convocation : 2 juin 2023

OBJET : 2023-053

DOSSIER DE
CONSULTATION DES
ENTREPRISES
-
MSP
-
APPROBATION

Jean-Pierre GRANDSEIGNE, adjoint en charge de la revitalisation du territoire, rappelle qu'après avoir approuvé le plan prévisionnel de financement en décembre 2021, la commune a procédé à l'acquisition du site du Cottage dans l'été 2022, afin d'y implanter la future MSP et choisi son équipe de maîtrise d'œuvre : Atelier 3A. Le Conseil Municipal, en date du 27 janvier 2023, a approuvé l'Avant-Projet Définitif (APD) et le Permis de Construire (PC) a été déposé le 11 mai.

Aujourd'hui et pour choisir les entreprises de travaux, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) reprenant l'organisation spatiale définie à APD et au PC.

Considérant l'avis de la commission Patrimoine en date du 5 juin 2023,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le DCE pour la MSP, selon les éléments qui ont été présentés en séance.

*Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
Par 20 voix POUR et 7 abstentions,*

- **Approuve** le DCE pour la MSP ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager une procédure de marché adaptée pour la sélection des entreprises ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 15 juin 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

Publication : 16/06/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 22

VOTANTS : 27

PRESENTS (22) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, Mme Franceline COMAS, Mme Marie-Odile DALUD et

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Jean-Pierre BOUJOT (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
M. Marc DUFOUR (a donné pouvoir à John ROBINSON)

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Brigitte GARDE

Convocation : 2 juin 2023

OBJET : 2023-054

**RECOURS A UN
EMPRUNT POUR LES
TRAVAUX DE LA MSP
-
APPROBATION**

Jean-Charles VALENTIN, conseiller municipal délégué aux finances, indique qu'une demande d'emprunt a été réalisée auprès des banques afin de financer les travaux de réhabilitation de la MSP qui débiteront à l'automne, portés par le budget annexe.

Considérant d'une part, la volatilité des taux à la hausse ces derniers mois associée à l'incertitude quant à une baisse éventuelle cet automne,

Considérant la nécessité de fixer un taux pour définir un loyer dans le projet de bail à conclure avec la SISA,

Les banques ont été sollicitées pour un prêt de 115 000€ à taux fixe sur 20 ans, avec possibilité de déblocage ou débite durant 12 mois.

Considérant l'avis favorable de principe de la commission finances du 25 mai 2023,

Considérant la proposition du Crédit Agricole en date du 5 juin, valable jusqu'au 13 juin 2023 avant 12 heures,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la demande de prêt d'un montant de 115 000€ à taux fixe sur 20 ans pour financer les travaux selon l'offre du Crédit Agricole avec les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : Travaux de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Montant : 115 000 €

Nombre d'échéances : 80 échéances

Taux d'intérêt : 4.42 %

Echéance : 2 172.72 €

Coût maximal total du crédit : 173 817.88 €

Frais de dossier (prélevés lors du premier tirage) : 0.10% du montant du financement, soit 115.00 €

Le Conseil Municipal est invité à approuver la demande de prêt d'un montant de 115 000€ à taux fixe sur 20 ans au Crédit Agricole selon les éléments détaillés ci-dessus pour financer les travaux de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

Publication : 16/06/2023

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,
Par 19 voix POUR et 8 abstentions,*

- **Approuve** la demande de prêt au Crédit Agricole d'un montant de 115 000€ à taux fixe sur 20 ans pour financer les travaux de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 15 juin 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023
Publication : 16/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 22

VOTANTS : 27

PRESENTS (22) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUOMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, Mme Franceline COMAS, Mme Marie-Odile DALUD et

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Jean-Pierre BOUJOT (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
M. Marc DUFOUR (a donné pouvoir à John ROBINSON)

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Brigitte GARDE

Convocation : 2 juin 2023

OBJET : 2023-055

**PROTOCOLE DE
RESOLUTION DU
COMPROMIS AVEC
LA SCI LES
PLATANES
-
APPROBATION**

Jean-Charles VALENTIN, conseiller municipal délégué aux finances, rappelle que la commune a signé un compromis de vente avec la SCI les Platanes pour acheter les cabinets médicaux de la Place des Croix, en date du 6 février 2020. Or, par délibération en date du 12 février 2021, le Conseil Municipal a décidé de renoncer à cette acquisition.

Engagées dans une procédure de médiation, la commune et la SCI les Platanes se sont rencontrées afin de s'entendre sur le montant de la clause pénale de non-régularisation de l'acte authentique. Aussi, l'accord amiable contractualisé entre les deux parties prévoit que la SCI les Platanes recevra une somme globale et forfaitaire de 30 000 €, réglée en deux échéances (1 mois et 3 mois suivant la délibération).

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mai 2023,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le protocole de résolution du compromis avec la SCI les Platanes, pour un montant de 30 000 €, payable en deux fois.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,
Par 20 voix POUR et 7 abstentions,*

- **Approuve** le protocole de résolution du compromis avec la SCI les Platanes, pour un montant de 30 000 €, payable en deux fois.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 15 juin 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/06/2023

Publication: 16/06/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 22

VOTANTS : 27

PRESENTS (22) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, Mme Franceline COMAS, Mme Marie-Odile DALUD et

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Jean-Pierre BOUJOT (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
M. Marc DUFOUR (a donné pouvoir à John ROBINSON)

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Brigitte GARDE

Convocation : 2 juin 2023

OBJET : 2023-056

**LIGNE DE
TRÉSORERIE
-
APPROBATION**

Jean-Charles VALENTIN, conseiller municipal délégué aux finances, indique que la ligne de trésorerie de la Commune de Pélussin arrive à expiration en avril 2023. Il y a donc lieu de la renouveler, car ce dispositif permet de réguler la trésorerie communale selon l'avancement de la réalisation des projets.

Considérant les offres présentées par les établissements bancaires pour une ligne de trésorerie de 200 000€.

Considérant que seul le CREDIT AGRICOLE fait une proposition sans frais de non utilisation.

Considérant l'avis de la commission finances en date du 25 mai 2023,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la ligne de trésorerie pour une durée d'UN an.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,

Par 26 voix POUR et 1 voix CONTRE,

- **Approuve** : l'offre du CREDIT AGRICOLE aux conditions suivantes :
 - Montant : 200 000 €
 - index de taux de référence : EURIBOR 3 MOIS flooré à zéro
 - marge de 0,60 %, (Si le taux EURIBOR est inférieur à zéro, il sera réputé égal à zéro)
 - durée : 1 an
 - pas de commission de non utilisation
 - Commission d'engagement 0,20% du montant engagé
 - pas de frais de dossier.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 15 juin 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

Publication : 16/06/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 22

VOTANTS : 27

PRESENTS (22) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUOMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, Mme Franceline COMAS, Mme Marie-Odile DALUD et

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
M. Jean-Pierre BOUJOT (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE)
M. Pierric EXERTIER (a donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
M. Marc DUFOUR (a donné pouvoir à John ROBINSON)

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Brigitte GARDE

Convocation : 2 juin 2023

OBJET : 2023-057

ERREUR
D'ECRITURE DANS
L'ETAT ANNEXE AU
BUDGET DU
TABLEAU DES
SUBVENTIONS
-
CORRECTION

Jean-Charles VALENTIN, conseiller municipal délégué aux finances, indique que lors de sa dernière séance, en date du 11 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé le montant des subventions allouées aux associations. Or, il s'avère qu'une erreur d'écriture a été commise concernant la subvention allouée à l'Association « le Souffle du Pilat ». En effet, il fallait lire une subvention de 100 € en fonctionnement en non 50 €. Il convient donc de délibérer en faveur d'une correction pour erreur matérielle dans l'état annexé au budget du tableau des subventions.

Considérant l'avis favorable du groupe SARA en date du 16 mai 2023,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la correction pour erreur matérielle dans l'état annexé au budget du tableau des subventions telle que le document joint à la présente délibération.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** la correction pour erreur matérielle dans l'état annexé au budget du tableau des subventions.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 15 juin 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/06/2023

Publication : 16/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUOMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, Mme Franceline COMAS, Mme Marie-Odile DALUD et

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Lisa FAVRE-BAC (*a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE*)
M. Jean-Pierre BOUJOT (*a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE*)
M. Pierric EXERTIER (*a donné pouvoir à Martine JAROUSSE*)
M. Marc DUFOUR (*a donné pouvoir à John ROBINSON*)

ABSENT (1) : Mme Chantal CHETOT

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Brigitte GARDE

Convocation : 2 juin 2023

OBJET : 2023-058

COMITE DE
PILOTAGE POUR LA
REHABILITATION DE
ST CHARLES

-
MODIFICATION DE
LA COMPOSITION

Monsieur Jean-François CHANAL, adjoint délégué à la participation citoyenne, rappelle que, par délibération n° 2021-081 en date du 9 juillet 2021, le Conseil Municipal a approuvé la création et la composition du Comité de Pilotage (COFIL) pour la réhabilitation de St Charles, présidé par le Maire de Pélussin. Une première révision a été approuvée par le Conseil Municipal en date du 27 janvier 2023.

Toutefois, afin de mettre en œuvre la proposition de l'équipe de programmation, une modification de la composition du COFIL est nécessaire. Aussi, il est proposé la composition suivante :

Sous la présidence du Maire, composé de 4 collèges :

- 1 collège de 9 élus
- 1 collège de 9 habitants tirés au sort sur cadastre et ayant donné leur accord
- 1 collège de maximum 12 structures, porteurs de projet ou représentant le monde socio-économique
- 1 collège de maximum 6 volontaires

Considérant qu'un comité de pilotage est une commission spéciale consultative, composée d'experts locaux, seul le collège des élus est habilité à délibérer lors des avis à présenter au Conseil municipal ;

Considérant l'avis favorable des élus du COFIL en date des 3 et 5 avril, puis du 24 mai 2023,

Les membres du Conseil procèdent au vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal est invité à approuver la révision de la constitution du Comité de Pilotage (COFIL) pour la réhabilitation de St Charles et d'en désigner ses membres, en plus du Maire, comme suit : Marie BONNEVIALLE, Jean-François CHANAL, Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Stéphane TARIN, Leïla BERNARD, Jean-Charles VALENTIN, Jacques CAMIER, Chantal CHETOT et John ROBINSON ;

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** la révision du comité de pilotage pour la réhabilitation de St Charles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

Publication : 16/06/2023

- **Désigne** comme représentants de la commune, en plus du Maire : Marie BONNEVIALLE, Jean-François CHANAL, Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Stéphane TARIN, Leïla BERNARD, Jean-Charles VALENTIN, Jacques CAMIER, Chantal CHETOT et John ROBINSON.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 15 juin 2023
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023
Publication : 16/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, Mme Franceline COMAS, Mme Marie-Odile DALUD et

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Lisa FAVRE-BAC (*a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE*)
M. Jean-Pierre BOUJOT (*a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE*)
M. Pierric EXERTIER (*a donné pouvoir à Martine JAROUSSE*)
M. Marc DUFOUR (*a donné pouvoir à John ROBINSON*)

ABSENT (1) : Mme Chantal CHETOT

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Brigitte GARDE

Convocation : 2 juin 2023

OBJET : 2023-059

ATTRIBUTION DES
LOTS DU MARCHÉ
PUBLIC POUR
L'AMÉLIORATION DES
STATIONS
D'ÉPURATION
-
APPROBATION

Marie BONNEVIALLE, adjointe déléguée à la transition écologique, rappelle que, dans le cadre des travaux d'amélioration des 3 stations d'épuration et conformément aux règles de la Commande Publique, la commune de Pélussin est soumise à la libre concurrence en vertu d'un cahier des charges qu'elle a établi. Une procédure de consultation des entreprises a été engagée par publication de l'annonce le 10 mars 2023 et dépôt des offres avant le 14 avril 2023.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offre *ad hoc* en date du 4 mai 2023 propose donc au Conseil Municipal de retenir les prestataires suivants pour un montant de travaux 316 471,92 € :

- GROUPEMENT MONTAGNIER TP
- ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT RIVORY
- SAUR

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'attribution du marché de travaux pour l'amélioration des 3 stations d'épuration, tel que les éléments annexés à la présente délibération.

Jean-Paul MONTAGNIER, intéressé par l'affaire, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Retient** les prestataires tels que défini ci-dessus ;
- **Approuve** l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 15 juin 2023

Le Maire,

Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

Publication : 16/06/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 22

VOTANTS : 27

PRESENTS (22) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, Mme Franceline COMAS, Mme Marie-Odile DALUD et

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Lisa FAVRE-BAC (*a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE*)
M. Jean-Pierre BOUJOT (*a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE*)
M. Pierric EXERTIER (*a donné pouvoir à Martine JAROUSSE*)
M. Marc DUFOUR (*a donné pouvoir à John ROBINSON*)

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Brigitte GARDE

Convocation : 2 juin 2023

OBJET : 2023-060

DENOMINATION DE
RUE
-
APPROBATION

Stéphane TARIN, adjoint délégué au patrimoine, rappelle que la dénomination des voies publiques ou privées, ouvertes à la circulation, relève de la compétence du Conseil Municipal.

Ces dénominations permettent d'assurer le bon ordre des services publics (distribution du courrier, repérage des réseaux, etc...). Or, deux habitations au lieu-dit la Chaize, proches l'une de l'autre, portent le n° 11, ce qui engendre un grand nombre de difficultés pour les riverains.

Le Conseil Municipal est donc invité à dénommer la rue qui ne l'est pas actuellement, selon la préconisation des normes d'adressage.

*Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** la dénomination suivante : chemin de la Chaize Haute.
- **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision en informant les différentes administrations et services publics.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 15 juin 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

Publication : 16/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, Mme Franceline COMAS, Mme Marie-Odile DALUD et

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Lisa FAVRE-BAC (*a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE*)
M. Jean-Pierre BOUJOT (*a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE*)
M. Pierric EXERTIER (*a donné pouvoir à Martine JAROUSSE*)
M. Marc DUFOUR (*a donné pouvoir à John ROBINSON*)

ABSENT (1) : Mme Chantal CHETOT

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Brigitte GARDE

Convocation : 2 juin 2023

OBJET : 2023-061

**CONVENTION POUR
L'INSTALLATION
D'UN BANC DE
MEMOIRE
-
APPROBATION**

Stéphane TARIN, adjoint délégué au patrimoine, explique qu'en fin d'année 2022, Mesdames BOURDAIS ont sollicité la commune pour l'installation d'un banc de la mémoire, en hommage à leur père et mari décédé sur le Massif du Pilat en 2022 dans la forêt communale de Pélussin. La concession est constituée, sur un espace boisé, d'une surface de 10 m2 environ sur la parcelle cadastrée C 2795.

Compte tenu que l'Office Nationale des Forêts (l'ONF) est chargé, en vertu des articles L.211-1 et L.221-2 du Code Forestier, de la mise en œuvre du régime forestier et de la gestion durable des forêts communales, leur avis a été sollicité.

Afin de répondre favorable à cette demande, il convient d'établir une convention d'occupation entre la commune, Mesdames BOURDAIS et l'ONF pour une durée de 9 ans afin de définir les termes de la concession.

Considérant l'avis de la commission patrimoine en date du 5 juin 2023,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la convention d'occupation d'un terrain en forêt communale de Pélussin afin d'y installer un banc de la mémoire au bénéfice de Mesdames BOURDAIS, tel que le document joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Par 25 voix POUR et 1 abstention,

- **Approuve** la convention d'occupation d'un terrain en forêt communale de Pélussin afin d'y installer un banc de la mémoire au bénéfice de Mesdames BOURDAIS.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 15 juin 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

Publication : 16/06/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, Mme Franceline COMAS, Mme Marie-Odile DALUD et

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Lisa FAVRE-BAC (*a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE*)
M. Jean-Pierre BOUJOT (*a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE*)
M. Pierric EXERTIER (*a donné pouvoir à Martine JAROUSSE*)
M. Marc DUFOUR (*a donné pouvoir à John ROBINSON*)

ABSENT (1) : Mme Chantal CHETOT

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Brigitte GARDE

Convocation : 2 juin 2023

OBJET : 2023-062

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS
POUR
L'ORGANISATION
DU SERVICE ECOLE /
ENTRETIEN
-
APPROBATION**

Agnès VORON, conseillère déléguée au personnel, expose au Conseil Municipal que, comme chaque année à la même période, il est procédé à l'analyse des tâches polyvalentes liées à l'organisation des services annexes (école/entretien des bâtiments).

Pour la rentrée 2023, les besoins de service nécessitent d'adapter le temps de travail d'un poste d'agent d'entretien du cadre d'emploi des adjoints techniques,

Cette modification n'implique pas une modification de plus de 10% du temps de travail, le premier poste concerné passant de 26h45 à 27h00 hebdomadaire et le deuxième poste passant de 21h30 à 22h30 hebdomadaire.

Considérant l'avis favorable de la Commission du personnel en date du 25 mai 2023,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1er septembre 2023 conformément au tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1er septembre 2023 conformément au tableau des effectifs annexé à la présente délibération.
- **Approuve** l'inscription au budget les crédits correspondants.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 15 juin 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

Publication : 16/06/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, Mme Franceline COMAS, Mme Marie-Odile DALUD et

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Lisa FAVRE-BAC (*a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE*)
M. Jean-Pierre BOUJOT (*a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE*)
M. Pierric EXERTIER (*a donné pouvoir à Martine JAROUSSE*)
M. Marc DUFOUR (*a donné pouvoir à John ROBINSON*)

ABSENT (1) : Mme Chantal CHETOT

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Brigitte GARDE

Convocation : 2 juin 2023

OBJET : 2023-063

**RECRUTEMENT DE
VACATAIRES
-
APPROBATION**

Agnès VORON, conseillère déléguée au personnel, expose que l'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Dans ce cadre il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement de vacataires afin d'assurer les missions ponctuelles suivantes :

- Distribution des éléments communication
- Métrage de la fête de la pomme
- Aide au montage et démontage des équipements des manifestations
- Assistance ponctuelle au restaurant scolaire
- Assistance lors de diverses manifestations
- Assistance ponctuelle aux espaces verts et à la voirie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public.

Considérant l'avis favorable de la Commission du personnel en date du 25 mai 2023,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le recrutement de vacataires dans les conditions définies ci-dessous.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

Publication : 16/06/2023

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
Par 22 voix POUR et 4 abstentions,*

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour effectuer les tâches suivantes :
 - Distribution des éléments de communication
 - Métrage de la fête de la pomme
 - Aide au montage et démontage des équipements des manifestations
 - Assistance ponctuelle au restaurant scolaire
 - Assistance lors de diverses manifestations
 - Assistance ponctuelle aux espaces verts et à la voirie
- **Décide** de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 17.12 €.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 15 juin 2023
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/06/2023
Publication: 16/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, Mme Franceline COMAS, Mme Marie-Odile DALUD et

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Lisa FAVRE-BAC (*a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE*)
M. Jean-Pierre BOUJOT (*a donné pouvoir à Jean-Pierre GRANDSEIGNE*)
M. Pierric EXERTIER (*a donné pouvoir à Martine JAROUSSE*)
M. Marc DUFOUR (*a donné pouvoir à John ROBINSON*)

ABSENT (1) : Mme Chantal CHETOT

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Brigitte GARDE

Convocation : 2 juin 2023

OBJET : 2023-064

**CONTRAT EMPLOI
FORMATION
D'APPRENTIS
-
APPROBATION**

Agnès VORON, conseillère déléguée au personnel, informe le Conseil Municipal que l'apprentissage dans les collectivités, ce sont près de 15 000 jeunes qui apprennent chaque année un métier de la fonction publique territoriale. L'apprentissage constitue donc un axe fort de la politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le CNFPT accompagne les collectivités en prenant en charge une partie du financement de la formation dans le secteur public local depuis 2020. Cette compétence est rendue possible par la parution du décret sur l'apprentissage depuis le 26 juin 2020.

Dans ce cadre, il est proposé que la commune accueille un jeune en apprentissage sur le niveau de diplôme suivant :

- Licence Professionnelle des métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, parcours nature en ville

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
VU le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
VU le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre national de la fonction publique territoriale,

Considérant l'avis favorable de la Commission du personnel en date du 25 mai 2023, et sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le recrutement d'un apprenti en alternance dans les conditions définies ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

Publication : 16/06/2023

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** le recrutement d'un apprenti en alternance dans les conditions susvisées ;
- **Sollicite** la participation financière du CNFPT ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats d'apprentissage et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 15 juin 2023
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230609-2023-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/06/2023

Publication : 16/06/2023